

Communiqué de Presse

Paris , le 28 mars 2013

Humanis publie la 2^{ème} édition du Baromètre : « Entreprises, osez l'Esat/ EA ! »

Actuellement, 45% des entreprises font appel aux Etablissements et services d'aide par le travail (Esat) ou aux entreprises adaptées (EA). Si d'importants progrès ont été réalisés avec une moyenne de 4,5% de travailleurs handicapés dans les entreprises de plus de 20 salariés, il reste des efforts à fournir pour atteindre le taux de 6% fixé par la loi (1).

Pour la deuxième fois, le groupe de protection sociale Humanis réalise ce baromètre « Entreprises, osez l'Esat-EA » dans le cadre de sa politique de soutien à l'emploi des personnes handicapées. L'objectif est de contribuer à une meilleure connaissance des EA (Entreprises adaptées) et des Esat (Établissements et service d'aide par le travail) et de leurs modes de collaboration avec l'entreprise.

L'originalité de ce baromètre, effectué avec la participation de HandiExperh et l'Observatoire des achats responsables, est de croiser les regards des entreprises privées et publiques avec celui des Esat et EA (panel représentatif de 1000 entreprises françaises assujetties à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés et 200 Esat/EA interrogées). Leurs réponses sont riches d'enseignements et vont à l'encontre de certaines idées reçues.

"Les résultats du baromètre Humanis "Osez l'ESAT" sont spectaculaires : l'essayer c'est l'adopter. Alors que 26% des entreprises déclarent ne pas connaître les offres de biens et services des Esat et EA, 98% des entreprises qui y ont recours sont satisfaites. Humanis, premier intervenant de l'Action sociale AGIRC ARRCO et expert de l'ingénierie sociale, entend bien continuer à promouvoir activement les ESAT et les EA", déclare Jean-Pierre Menanteau, Directeur général du groupe Humanis.

➤ **95% des ESAT et des EA estiment que les entreprises n'ont pas recours au secteur protégé car elles ne le connaissent pas**

Les entreprises sont **26% à déclarer ne pas connaître les offres de biens et services des Esat et EA** mais 58% à estimer que leurs coûts et délais ne répondent pas aux besoins. De leur côté, les Esat et EA considèrent à 95% que les entreprises n'ont pas recours au secteur protégé et adapté par ce qu'elles ne connaissent pas les structures existantes ou les tâches qui peuvent leur être confiées, ou les avantages qui y sont liés.

→ Humanis conduit différentes initiatives pour améliorer la visibilité des Esat et des EA. Humanis participe par exemple au raid **Free Handi'se Trophy**, une compétition sportive d'une semaine en

mai prochain réunissant des équipes composées de 2 valides, 2 personnes en situation de handicap qui se relaient en binôme tous les 25 km. Les équipes Humanis sont constituées de travailleurs d'Esat et d'EA et de représentants de PME afin de promouvoir les établissements du secteur adapté et protégé auprès de ces entreprises qui les connaissent peu.

➤ **Pour 57% des entreprises, les nouvelles obligations légales sur l'emploi des personnes handicapées n'ont rien changé à leurs pratiques**

Malgré l'augmentation des pénalités financières en cas de non respect des obligations d'emploi de personnes handicapées, les entreprises estiment que la loi de 2005 n'a globalement rien changé (57%) à leurs pratiques. La crise n'a pas non plus affecté le montant annuel dédié aux Esat et EA qui reste globalement stable pour 62% des entreprises interrogées.

Les différences de perception entre entreprises d'un côté, Esat et EA de l'autre, restent cependant importantes : 72% des Esat et EA estiment que les entreprises voient l'insertion professionnelle des personnes handicapées d'abord comme une obligation légale, alors que seulement 48% des entreprises sont de cet avis. Ces dernières considèrent à 88% qu'elles connaissent bien leurs obligations en la matière, alors que 53% des Esat et des EA estiment que les entreprises connaissent assez mal, voire très mal, leurs obligations.

→ *Humanis considère sa vocation d'entreprise citoyenne comme le prolongement de ses valeurs d'ambition, de partage et d'engagement. Sa politique d'emploi des personnes en situation de handicap vise à dépasser ses obligations légales en vue de consolider son engagement en tant qu'entreprise socialement responsable. Le groupe Humanis a atteint **6,7 % de taux d'emploi de personnes handicapées** fin 2013, en emplois directs et par le recours au secteur protégé et adapté.*

➤ **Les exigences de rentabilité pèsent de plus en plus sur le recours au secteur protégé et adapté**

Même si la première motivation avancée par les entreprises qui font travailler le secteur protégé et adapté reste de **faire une action citoyenne (64%)**, les raisons économiques et financière sont davantage citées en 2013 qu'en 2011. Les entreprises privées affichent leur volonté de **réduire la contribution financière aux fonds d'insertion professionnelle** pour les personnes handicapées, de trouver de bonnes alternatives à l'embauche directe de personnes handicapées, et d'accéder à des produits et services à prix compétitifs.

De leur côté, les Esat et EA doivent encore faire progresser leur stratégie de développement : seulement **29% répondent aux appels d'offres**, 7% pratiquent la co-traitance qui permettrait pourtant d'élargir leur champ d'action et **70% travaillent surtout en réponse à des sollicitations**. Et s'ils se perçoivent eux mêmes (à 51%) comme plus attractifs économiquement qu'un fournisseur traditionnel, en revanche, les entreprises publiques et privées sont 53% à estimer que les Esat et Ea sont moins attractifs.

➤ **Plus de 90% des entreprises et des Esat et EA se déclarent satisfaits de leurs relations réciproques**

Le niveau de satisfaction globale apparaît néanmoins comme très élevé de part et d'autre : **98% des entreprises publiques et privées se déclarent satisfaites** (dont 32% de très satisfaites), et **97% des Esat et EA** se disent satisfaits (dont 32% très satisfaites). La qualité des prestations, le professionnalisme, la réactivité et la relation commerciale obtiennent des scores élevés de satisfaction des deux cotés ; les tarifs proposés et l'adaptation de l'offre à la demande un peu moins.

Des difficultés sont soulignées par les entreprises, à commencer par l'insuffisance de flexibilité et d'adaptation au besoin. Pour leur part, **51% des Esat et EA déclarent rencontrer le plus**

souvent des difficultés liées aux contraintes de temps demandées par les entreprises et **43% des difficultés liées aux tarifs demandés**. « *Nous sommes de plus en plus positionnés à égalité avec le milieu ordinaire* », regrette Norbert un directeur d'EA et Esat interrogé dans le baromètre.

Ces difficultés peuvent expliquer que les Esat et EA ne soient que 65% à penser que les entreprises ont une bonne image des structures du secteur protégé et adapté alors que les entreprises déclarent à 90% en avoir une bonne image.

'1) La loi 2005-829 du 11 février 2005 oblige les entreprises et organismes publics employant plus de 20 salariés à employer 6 % de travailleurs handicapés au sein de leurs effectifs. Elles peuvent s'acquitter de 50 % de cette obligation en sous-traitant des activités au secteur protégé (Esat) et adapté (EA).

Baromètre intégral disponible sur : [http:// www.humanis.com](http://www.humanis.com)
(sélectionner « action sociale » rubrique « handicap »)



CONTACTS PRESSE GROUPE HUMANIS

Séverine Sollier

Tél. 01 46 84 36 98

Port. 06 14 84 52 34

E-mail : severine.sollier@humanis.com

Laurence Dutrey

Tél. 01 46 84 35 43

Port. 06 29 41 05 51

E-mail : laurence.dutrey@humanis.com

